

Appréhender le cadre juridique de la prévention en entreprise.

Objectifs : Proposer des mesures de prévention par rapport à une situation professionnelle.
Renseigner le document unique par rapport à une situation professionnelle.

1 Principes généraux de prévention.

La démarche de prévention des risques professionnels est sous la responsabilité de l'employeur qui met en œuvre les **9 principes généraux de prévention** (Art L.4121-1 Code du travail) :

- ▶ 1 - Eviter les risques
- ▶ 2 - Evaluer les risques
- ▶ 3 - Combattre les risques à la source
- ▶ 4 - Adapter le travail à l'homme
- ▶ 5 - Tenir compte de l'évolution de la technique
- ▶ 6 - Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins
- ▶ 7 - Planifier la prévention
- ▶ 8 - Prendre des mesures de protection collective
- ▶ 9 - Donner des instructions appropriées

Exemple de situation.

Salarié exposé trois heures/jour à une machine ayant un niveau sonore de 90 dB.

- 1 Éviter les risques : changer la machine
- Norme ISO 12100-2010**
- 2 Évaluer les risques : Document unique
- 8 Prendre des mesures de protection collective : panneau isolant

2 Obligations et droits de l'employeur et du salarié en matière de sécurité.

	Principaux droits	Principales obligations
Employeur	<ul style="list-style-type: none"> • Imposer des mesures de sécurité liées à l'activité. • Sanctionner un salarié n'observant pas l'obligation de sécurité. • Appliquer le règlement intérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. (L4121-1) • Assurer l'information et la formation à la sécurité pour les nouveaux embauchés ou pour un changement de poste ou de procédure. • Mettre à jour le document unique. (R4121-1) • Obligation de résultats en matière de sécurité.
Salarié	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'alerte et de retrait dans le cas de situation de danger grave et imminent (art L.4131-1). 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre soin de sa santé et de sa sécurité. • Respecter le règlement intérieur de l'entreprise.

Le salarié doit alerter l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'il y a danger grave et imminent pour sa santé ou sa vie. Il exercera son droit de retrait.

3 Le document unique d'évaluation des risques (DUER).

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) est sous la responsabilité de l'employeur. Les résultats de l'évaluation sont renseignés dans le **document unique** ainsi que les solutions à mettre en œuvre. Il est obligatoire dans toutes les entreprises d'au moins un salarié et est réactualisé chaque année.

Nombre de documents	Danger	Type de risque / Observation	Maîtrise actuelle du risque	Hiérarchisation
0	Incendie / Explosion	Bât 5 : salle 04 : La porte de secours ne s'ouvre plus de l'intérieur, risque d'asphyxie et de brûlures	Remplacer la porte de secours d'ici 2 mois	20000 G = 10 ; M = 10 E = 10 ; D = 10

Danger mis en évidence

Moyen de prévention mis en place

Cotation du danger

Exemple d'un danger signalé dans un DUER